

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 019-259/08/CC

■ Aménagement de la Halle Kléber et des abords des écoles à Marseille (3ème arrdt) - Approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite de réalisation et de financement avec l'EPAEM et la Ville de Marseille
DIVOI 08/799/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du programme de requalification des espaces publics de proximité, accompagnant, au sein du périmètre EPAEM hors ZAC, l'opération de développement économique et de renouvellement urbain engagé par l'EPAEM, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé, par délibération du 17 décembre 2004, la convention de réalisation et de financement de la Halle Kléber et des abords des écoles.

Cette convention tripartite EPAEM/La Ville de Marseille/La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole déterminait l'ensemble des éléments de définition de programme ainsi que les modalités opératoires de sa mise en œuvre tels que le processus opérationnel, son calendrier et le montant prévisionnel.

Il est rappelé que le financement du coût réel définitif de l'opération est assuré par l'EPAEM dans la limite du coût prévisionnel fixée dans la convention.

Comme défini à l'article 3.1 et détaillé en annexe 3 celui-ci était à l'origine de 1 199 2178 euros HT.

La Ville de Marseille est Maître d'Ouvrage de l'opération de réhabilitation et d'aménagement de la halle. Marseille Provence Métropole est Maître d'Ouvrage de l'opération de requalification des voies aux abords de la halle.

Depuis la signature de la convention initiale, les évolutions suivantes ont été constatées :

- Les marchés de travaux pour les abords, lancés par MPM, ont été passés et représentent une économie de 82 213 Euros HT par rapport au montant prévu par la convention initiale.
- Les estimations pour les plantations et l'éclairage ont été revues dans le cadre des marchés à bons de commande de la Ville de Marseille permettant de dégager une économie prévisionnelle de 32 282 Euros HT.
 - Les marchés de travaux pour la halle, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille, ont été infructueux. En effet, certaines modifications de programme se sont avérées plus onéreuses que prévu. Il
 - s'agit, en particulier du nivellement du square rendu nécessaire pour accueillir des enfants, de l'intégration d'un revêtement pierre partiel améliorant la qualité du projet ainsi que l'augmentation du linéaire des grilles permettant de clore cet espace la nuit.

D'autre part, les estimations de travaux datent de 2005 et n'ont pas été réactualisées, notamment sur le poste superstructure ayant eu à subir en particulier l'augmentation du coût de l'acier.

Ainsi les surcoûts engendrés nécessitent une augmentation du coût prévisionnel à hauteur de 183 987 euros HT (surcoût de la halle de 298 482 euros HT et moins value de la partie abords de 114 495 euros HT) et conduisent à une modification de l'article 3.1 et de l'annexe 3 de la convention initiale.

Le nouveau coût prévisionnel de l'opération est donc de 1 383 204 euros HT.

Cette modification n'aura aucune conséquence sur le budget MPM.

Par ailleurs, le calendrier de l'opération (annexe 2 de la convention initiale) doit également être modifié.

Le présent avenant à la convention de réalisation et de financement, soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté, vise à apporter ces modifications.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP et ses décrets n°86-520, 086-664, 86-665 du 14 mars 1986 pris en application du titre I de la loi ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI3 17/12/04CC du 17 décembre 2004 approuvant la convention de réalisation et de financement de la halle Kléber ;
- La délibération VOI 12 30/03/06CC du 30 mars 2006 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme de 560 000 euros

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier par voie d'avenant la convention tripartite EPAEM/Ville de Marseille/Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant à la convention de réalisation et de financement entre l'EPAEM, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en vue de l'opération d'aménagement de la Halle Kléber et de ses abords à Marseille (3^{ème} arrondissement).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN